

cofida
compagnie fiduciaire d'informatique sa
pierre-yves cots administrateur
rue ancienne 88
ch 1227 carouge genève
t+ 41 (0) 22 827 02 40
f+ 41 (0) 22 827 02 41
mail info@cofida.ch

**AGIS - Association Genevoise
d'Intégration Sociale**

Les Acacias

cofidafiduciaire

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTRÔLE RESTREINT DES COMPTES
DE L'EXERCICE 2023**

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale de l'AGIS – Association genevoise d'insertion sociale, route du Grand-Lancy 6, 1227 Les Acacias.

cofida
compagnie fiduciaire d'informatique sa

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe) de l'AGIS – Association genevoise d'insertion sociale pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC 21, aux statuts, aux exigences légales (CC, CO, LGAF, LSURV, LIAF, LGEPA) et aux articles de lois traitant de l'établissement et de la présentation des comptes annuels contenus dans les dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'aux directives étatiques genevoises (directives transversales, directives de bouclage du DEAS) incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la Swiss GAAP RPC 21 et aux exigences légales, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Sans amener de remarque à notre rapport, nous vous rendons attentifs à la note numéro 2.7.2 de l'annexe aux comptes où il est fait état d'une décision du comité de limiter une provision aux fonds propres de l'association. Si les risques devaient s'avérer plus importants que ceux provisionnés, les dispositions sur le surendettement deviendraient applicables.

COFIDA S.A.

Antonio PEZZULLO
Réviseur agréé

Christophe SCHMID
Réviseur agréé
Réviseur responsable

Carouge, le 15 février 2024
Annexes : comptes annuels

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

2023

2022

cofida
compagnie fiduciaire d'informatique sa

ACTIF	Annexe	CHF	CHF
Actif circulant			
Trésorerie	2.1	177 046	159 537
Actifs de régularisation	2.2	6 146	8 647
Total de l'actif circulant		183 192	168 184
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	2.3	6 353	8 514
Total de l'actif immobilisé		6 353	8 514
Trésorerie affectée			
Trésorerie affectée	2.6	33 406	61 497
TOTAL DE L'ACTIF		222 951	238 196

PASSIF

Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant de l'achat de prestations de services		644	4 272
Passifs de régularisation	2.4	17 302	13 594
Provisions	2.5	21 310	19 449
Fond de fluctuation CC4 (art. 74 LAI)	2.5.1	139 384	91 541
Provision art. 74 LAI	2.5.1	10 600	47 844
Total des capitaux étrangers		189 240	176 700
Fonds affectés			
Fonds affectés par les donateurs	2.6	33 406	61 497
Total des fonds affectés		33 406	61 497
Capitaux propres			
Capital libre		0	96 665
Resultats reportés au début du contrat de prestations 2017-2020		0	(96 665)
Résultat de l'exercice		305	0
Total des capitaux propres		305	0
TOTAL DU PASSIF		222 950	238 196

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Compte d'exploitation 2023

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

Budget

2023

2023

2022

cofidac
compagnie fiduciaire d'informatique sa

PRODUITS D'EXPLOITATION	Annexe	CHF	CHF	CHF
Produits des dons et aides financières				
Aides financières des collectivités publiques	2.7	380 645	409 000	411 900
Affectation au fond CC4	2.7.1	0	0	-11 579
Provision art. 74 LAI	2.7.2	0	-10 600	-47 844
Dons affectés par les donateurs	2.6	85 299	32 241	43 478
Dons sans affectation		37 500	14 156	5 288
		503 444	444 797	401 243
Produits des prestations et divers				
Produits des activités		12 250	16 242	9 095
Cotisations		19 500	20 020	20 595
Produits divers		1 285	16 119	768
		33 035	52 382	30 458
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		536 479	497 179	431 702

CHARGES D'EXPLOITATION

Salaires et charges sociales		426 519	416 543	389 655
Dépenses liées aux activités		15 819	18 798	7 519
Loyers et charges locatives		32 970	32 367	29 906
Edition de journaux		5 050	4 570	6 032
Frais de communication		20 000	20 763	21 170
Frais généraux d'administration		22 917	19 319	13 948
Assurances		2 703	2 703	2 703
Honoraires		6 500	3 931	3 793
Amortissements	2.3	4 000	5 476	5 470

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		536 479	524 470	480 195
---	--	----------------	----------------	----------------

RESULTAT D'EXPLOITATION		0	(27 292)	(48 493)
--------------------------------	--	----------	-----------------	-----------------

Produits différés s/ subventions d'investissement	2.6.2	0	0	0
---	-------	---	---	---

Produits sur exercices antérieurs		0	0	54 262
-----------------------------------	--	---	---	--------

Résultat financier		(1 500)	(494)	(738)
---------------------------	--	---------	-------	-------

Résultat des fonds affectés

Attribution des dons affectés aux fonds		0	(53 578)	(67 578)
---	--	---	----------	----------

Utilisation et dissolution des fonds		0	81 669	62 545
--------------------------------------	--	---	--------	--------

		0	28 091	(5 031)
--	--	---	--------	---------

RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT REPARTITION		0	305	0
---	--	----------	------------	----------

Répartition de la part revenant à l'Etat de Genève		0	0	0
--	--	---	---	---

RESULTAT ANNUEL APRES REPARTITION		0	305	0
--	--	----------	------------	----------

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Compte d'exploitation 2023

cofidac
compagnie fiduciaire d'informatique sa

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES	Ref. Annexe	Existant initial	Dotation (externe)	Transfert de fonds internes	Utilisation (externe)	Existant final
FONDS AFFECTES 2023						
Fonds recrutement & formation bénévoles	2.6.1	16 014	31 478	-	(26 522)	20 970
Fonds Parcours fauteuil roulant	2.6.2	3 345	-	-	(2 453)	892
Fonds activités pers. Handicapées	2.6.3	16 165	22 100	-	(31 102)	7 163
Fonds de soutien	2.6.4	4 620	-	-	(240)	4 380
Fonds Site internet et réseau sociaux	2.6.5	21 352	-	-	(21 352)	-
Autres fonds affectés		-	-	-	-	-
		61 496	53 578	-	(81 668)	33 406
FONDS AFFECTES 2022						
Fonds recrutement & formation bénévoles	2.6.1	23 299	1 165	-	(8 449)	16 014
Fonds Parcours fauteuil roulant	2.6.2	4 573	-	-	(1 228)	3 345
Fonds activités pers. Handicapées	2.6.3	15 031	26 413	-	(25 279)	16 165
Fonds de soutien	2.6.4	4 850	-	-	(230)	4 620
Fonds Site internet et réseau sociaux	2.6.5	8 711	40 000	-	(27 359)	21 352
Autres fonds affectés		-	-	-	-	-
		56 464	67 578	-	(62 545)	61 496

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL	Ref. Annexe	Existant initial	Dotation (externe)	Transfert de fonds internes	Utilisation (externe)	Existant final
CAPITAL DE L'ASSOCIATION 2023						
Capital libre		96 665	-	-	-	96 665
Résultat reporté		(96 665)	-	-	-	(96 665)
Résultat de l'exercice		-	305	-	-	305
		-	305	-	-	305
CAPITAL DE L'ASSOCIATION 2022						
Capital libre		96 665	-	-	-	96 665
Résultat reporté		(96 665)	-	-	-	(96 665)
Résultat de l'exercice		-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Annexe relative aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023

cofida
compagnie fiduciaire d'informatique sa

Tableau de financement	2023	2022
	CHF	CHF
<u>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</u>		
Résultat de l'exercice après répartition du résultat à restituer	305	0
Dissolution fonds affectés	-81 669	-62 545
Dotation aux fonds affectés	53 578	67 578
Dissolution de subventions d'investissements	0	0
Amortissements des actifs exploitation	5 476	5 469
CASH-FLOW D'EXPLOITATION	-22 310	10 500
Variation des comptes de régularisation d'actifs	2 501	-3 979
Variation des créanciers et autres dettes à court terme	-3 628	4 072
Variation des comptes de régularisation de passifs	3 708	2 809
Variation des provisions	12 460	10 897
Variation des indemn. financières à restituer	0	0
Trésorerie résultant des opérations d'exploitation	15 041	13 799
<u>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</u>		
Investissements nouveaux locaux		0
Désinvestissement mobilier	0	0
Désinvestissement informatique	0	0
Investissements mobilier	0	0
Investissements matériel informatique	-3 314	-6 188
Trésorerie résultant des opérations d'investissement	-3 314	-6 188
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	-10 583	18 111
Liquidités au 1er janvier	221 034	202 923
Liquidités au 31 décembre	210 452	221 034
Variation des liquidités	-10 582	18 111

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Annexe aux comptes annuels 2023

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

cofida
compagnie fiduciaire d'informatique sa

1 Principes comptables appliqués et informations et commentaires sur certains postes du bilan et du compte de résultat

1.1 Principes pour la comptabilisation, la présentation et l'évaluation des comptes

Depuis 2015 les comptes annuels sont établis conformément aux normes SWISS GAAP RPC (en particulier la RPC 21).

Les comptes annuels sont également conformes aux statuts, aux lois (CC, CO, LGAF, LIAF, RIAF), ainsi qu'aux directives transversales de l'Etat de Genève "présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques" et à la directive de bouclage 2023 du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS).

En 2021 en raison de la pandémie, l'AGIS a été empêchée de réaliser la totalité de ses prestations convenues et selon les modalités de son sous-contrat avec l'organisation faîtière Réseau Romand ASA, elle se doit d'effectuer une provision.

1.2 Principes d'évaluation

Trésorerie

La trésorerie comprend les avoirs en caisse, CCP et les comptes courants bancaires. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

Actifs et passifs de régularisation

Les actifs et passifs de régularisation servent à la délimitation périodique des charges et des produits du compte de résultat. Ils regroupent les charges payées d'avance et les produits à recevoir (actifs de régularisation) et les charges à payer et les produits reçus d'avance (passifs de régularisation).

Immobilisations corporelles et financières

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et présentées au bilan à leur valeur nette d'amortissements. Le seuil d'activation est de CHF 2'000. Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

Matériel informatique	25%
Logiciel informatique	20%
Mobilier et matériel de bureau	20%

Un inventaire physique n'a pas été formellement établi. Les immobilisations sont cependant répertoriées par année et par catégorie dans un tableau.

Les immobilisations financières sont valorisées à leur valeur nominale.

Fonds affectés

Les dons affectés sont comptabilisés comme suit :

- pour les subventions d'investissement, les fonds affectés sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les subventions sont enregistrées au passif du bilan dans les fonds affectés. Lors de leur utilisation ultérieure, le produit constaté est présenté dans les produits d'exploitation sous la rubrique "Produits différés sur fonds affectés".
- S'agissant des autres subventions affectées, elles sont comptabilisées selon le modèle Swiss Gaap RPC 21. Les subventions sont enregistrées à leur réception dans les produits du compte de résultat. Les mouvements (dotation/utilisation) de ces fonds sont présentés dans le résultat des fonds.

Les attributions et utilisations des subventions affectées sont présentées en annexe, ainsi que dans le tableau de variation du capital et des fonds affectés.

Produits et charges

Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Annexe aux comptes annuels 2023

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

cofida
compagnie fiduciaire d'informatique sa

2 Indications, ventilation et explications pour les postes du bilan et du compte

	2023	2022
2.1 Trésorerie		
Caisse	189	100
CCP	24 764	25 673
Banque	185 499	195 261
	<u>210 452</u>	<u>221 034</u>
./.Trésorerie affectée	2.6 (33 406)	(61 497)
Trésorerie nette disponible	<u><u>177 046</u></u>	<u><u>159 537</u></u>
2.2 Actifs de régularisation		
Produits à recevoir	1 741	3 529
Charges payées d'avance	4 405	5 119
	<u>6 146</u>	<u>8 647</u>
2.3 Immobilisations corporelles		

Le seuil d'activation se situe à CHF 2'000. Les immobilisations sont assurées pour une valeur de CHF 110'000 au 31.12.2023 (CHF 110'000 en 2022).

Les immobilisations se décomposent comme suit au 31 décembre 2023 :

	Immob brutes 01.01.23	Achats 2023	sortie 2023	Immob brutes 31.12.23	Amorti. cumulés 01.01.23	Amortiss 2023	sortie 2023	Amorti. cumulés 31.12.23	Immob nettes 31.12.23
Matériel informatique	43 278			43 278	(42 706)	(571)		(43 277)	1
Site internet	31 230	3 314		34 544	(23 290)	(4 904)		(28 194)	6 350
Agenc. et mobilier	10 434			10 434	(10 433)	-		(10 433)	1
Véhicules	2 000			2 000	(1 999)	-		(1 999)	1
TOTAL	86 942	3 314	-	90 256	(78 428)	(5 475)		(83 903)	6 353

2.4 Passifs de régularisation	2023	2022
Produits reçus d'avance	6 440	5 060
Charges à payer	8 860	6 470
Salaires et Charges sociales à payer	2 002	2 064
	<u>17 302</u>	<u>13 594</u>
2.5 Provisions		
Provision pour vacances et heures supplémentaires	21 310	19 449
	<u>21 310</u>	<u>19 449</u>
2.5.1 Capitaux étrangers à moyen et long terme		
Fonds de fluctuation CC4 (art. 74 LAI)	139 384	91 541
Provision art. 74 LAI	10 600	47 844
	<u>149 984</u>	<u>139 385</u>

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Annexe aux comptes annuels 2023

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

cofida
compagnie fiduciaire d'informatique sa

2.6 Fonds affectés	2023	2022
2.6.1 Fonds affectés au recrutement, formation & suivi des bénévoles		
Le fonds a pour but d'assurer le financement du recrutement et la formation des bénévoles.		
Etat du fonds au 1er janvier	16 015	23 299
<u>+ Affectations</u>	-	-
Don Wilsdorf	30 000	-
Don du Glaj	1 478	1 165
 Total affectations	 31 478	 1 165
./. Dissolution pour utilisation des fonds	<u>(26 522)</u>	<u>(8 449)</u>
Etat du fonds au 31 décembre	<u>20 971</u>	<u>16 015</u>
 2.6.2 Fonds affectés parcours pédagogique en fauteuil roulant		
Ce Fonds a été constitué pour la prévention, la sensibilisation des handicaps et l'amélioration du parcours.		
Etat du fonds au 1er janvier	3 345	4 573
+ affectation de l'exercice	-	-
 Total	 <u>3 345</u>	 <u>4 573</u>
./.Dissolution pour utilisation des fonds	<u>(2 453)</u>	<u>(1 228)</u>
Etat du fonds au 31 décembre	<u>892</u>	<u>3 345</u>
 2.6.3 Fonds affectés pour les activités		
Ce Fonds a pour but d'assurer la réalisation du programme d'activités en cours et d'organiser des activités de loisirs pour les 3 secteurs.		
Etat du fonds au 1er janvier	16 164	15 031
<u>+ Affectations</u>		
Subvention AGEPA	1 000	-
Subvention GLAJ	-	313
Subvention Anières	-	5 000
Subvention Carouge	2 000	2 000
Subvention Céligny	300	300
Subvention Chêne-Bourg	5 000	-
Subvention Collonge-Bellerive	-	1 000
Subvention Confignon	-	4 000
Subvention Genthod	-	1 000
Subvention Jussy	500	-
Subvention Lancy	3 000	-
Subvention Meinier	300	-
Subvention Perly-Certoux	2 500	-
Subvention Plan-les-Ouates	3 500	3 500
Subvention Pregny-Chambesey	2 000	3 000
Subvention Thônex	-	3 000
Subvention Vandoeuvres	1 000	1 000
Subvention Versoix	-	300
Subvention Veyrier	1 000	-
Don FER CIAM	-	2 000
Total affectations	<u>22 100</u>	<u>26 413</u>
./.Dissolution pour utilisation des fonds	<u>(31 102)</u>	<u>(25 279)</u>
Etat du fonds au 31 décembre	<u>7 162</u>	<u>16 165</u>

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Annexe aux comptes annuels 2023

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

cofida
compagnie fiduciaire d'informatique sa

2.6.4 Fonds affectés de soutien	2023	2022
Ce fond est destiné aux familles et aux bénévoles avec des moyens financiers limités de bénéficier soit d'un soutien financier soit d'un défraiement pour certains frais liés à des activités culturelles, sportives et de loisirs dans le cadre de l'AGIS.		
Etat du fonds au 1er janvier	4 620	4 850
+ affectation de l'exercice	-	-
 Total affectations	<u>4 620</u>	<u>4 850</u>
./Dissolution pour utilisation des fonds	<u>(240)</u>	<u>(230)</u>
Etat du fonds au 31 décembre	<u>4 380</u>	<u>4 620</u>
 2.6.5 Fonds affectés site internet 2018 + développement des réseaux sociaux		
Ce fonds est destiné au financement du nouveau site internet et au développement des réseaux sociaux.		
	2023	2022
Etat du fonds au 1er janvier	21 352	8 711
Dons LORO	-	40 000
Total affectations	-	40 000
./Dissolution pour utilisation des fonds	<u>(21 352)</u>	<u>(27 359)</u>
Etat du fonds au 31 décembre	<u>-</u>	<u>21 352</u>
 2.7 Aides financières des collectivités publiques		
	2023	2022
Confédération OFAS via Réseau Romand ASA	292 155	292 155
Etat de Genève (DCS)	95 645	95 645
Communes genevoises	21 200	24 100
	<u>409 000</u>	<u>411 900</u>
 2.7.1 Affectation au fond CC4	-	(11 579)
2.7.2 Affectation à la provision art. 74 LAI	<u>(10 600)</u>	<u>(47 844)</u>
	<u>-10 600</u>	<u>-59 423</u>

La subvention de la Confédération (OFAS) est assurée par l'intermédiaire de l'organisation faitière Réseau Romand ASA, à laquelle l'association AGIS est membre. Les subventions sont fixées sur la base d'un sous-contrat de prestations pour une période de 4 ans. La subvention de l'année 2023 fait partie du contrat de prestations 2020-2023.

En outre, une aide financière est accordée par l'Etat de Genève pour la période 2021-2024. En cas de résultat positif, une part du résultat proportionnelle au taux de subventionnement devra être restituée.

En 2020 et en 2021 en raison de la pandémie, l'AGIS a été empêchée de réaliser la totalité de ses prestations convenues et selon les modalités de son sous-contrat avec l'organisation faitière Réseau Romand ASA, elle se doit d'effectuer une provision. En 2023, une provision de CHF 7'500 a été comptabilisée dans les comptes au titre des prestations non-réalisées ainsi qu'un complément de CHF 3'100 pour combler en partie les insuffisances des exercices précédents.

L'affectation totale à la provision selon art. 74 LAI a été comptabilisée à hauteur de CHF 10'600 pour l'année 2023.

L'organisation faitière Réseau Romand ASA doit déterminer le montant réel qui serait à restituer à la Confédération au 31 décembre 2023. Dès lors, l'affectation au fonds CC4 totalise un montant de CHF 139'384

AGIS
Association genevoise d'intégration sociale

Annexe aux comptes annuels 2023

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

cofida
compagnie fiduciaire d'informatique sa

3	Autres éléments prévus par la loi	2023	2022
	Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat	Néant	Néant
	Montant des cautionnements, obligations de garanties et Garantie bancaire en faveur du bailleur	Néant	Néant
	Dettes sur crédit-bail d'une durée résiduelle > 1 an	Néant	Néant
	Dettes envers les institutions de prévoyance	1 106.55	986.60
	Actifs mis en gage	Néant	Néant
	Evénements importants survenus après la date du bilan	Néant	Néant
	Moyenne annuelle des emplois à plein temps	<10	<10

4 Indication sur l'évaluation des risques

Une analyse des risques est établie par la Direction et est soumise annuellement au comité pour approbation. La dernière évaluation a eu lieu le 5 février 2024.

5 Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé

Aucune remarque n'a été formulée par le service du contrôle interne du DCS ni par la direction générale de l'action sociale sur les comptes de l'exercice 2022.

6 Fonds de fluctuation et provision OFAS

Depuis le 31 décembre 2020, un fonds de fluctuation est constitué suivant les directives OFAS sur la comptabilisation des aides financières en vertu de l'art. 74 LAI.

Ce fonds de fluctuation détermine la différence entre les subventions reçues pour l'exercice et le montant des prestations reconnues. Dans le cas d'un montant de prestations reconnues inférieur au montant de la subvention, cette différence doit être comptabilisée au passif du bilan de l'association. Dans le cas de prestations reconnues supérieures au montant de la subvention, aucune comptabilisation n'est à faire.

La différence entre les subventions reçues et les prestations effectuées est précisément calculée après l'établissement des comptes de l'exercice. Dès lors, au 31 décembre de chaque année, une provision est comptabilisée pour estimer de la manière la plus fiable possible le montant de fluctuation au sens de l'article 74 LAI pour l'exercice en cours. Au 1er janvier de l'exercice suivant, la provision est dissoute et le montant réel est comptabilisé.

Ainsi au 31 décembre 2021, le fonds de fluctuation CC4 selon les directives OFAS est constitué du fonds de fluctuation ressortant des comptes de l'exercice 2020. S'ajoutent à ce fonds de fluctuation des retenues de subventions des exercices précédents qui ont été versées à l'Association sans que les contrats-cadres n'aient été effectivement bouclés.

En 2023, il a été décidé de ne pas dissoudre de provisions.

Contrat de prestations actuel 2020-2023

	Exercice 2020 CHF	Exercice 2021 CHF	Exercice 2022 CHF	Exercice 2023 CHF	Cumul 2020 - 2023
Solde subvention 2020	-	50 746	-	-	50 746
Solde 2020 - Réseau Romand ASA	-	29 216	11 579	47 844	88 639
Total Fonds de fluctuation CC4	-	79 962	11 579	47 844	139 385

AGIS

Association genevoise d'intégration sociale

Rapport de performance 2023

Compte d'exploitation 2023

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

cofida
compagnie fiduciaire d'informatique sa

1 **Forme juridique, mission et prestations**

AGIS, association genevoise d'intégration sociale, est une association à but non lucratif constituée au sens des articles 60 et suivants du Code Civil.

Elle a pour but de venir en aide aux enfants, adolescents et adultes vivant avec un handicap ou une maladie chronique ainsi qu'à leur famille. Ceci en favorisant dans un esprit de parité et grâce à des bénévoles : leur intégration sociale, leur investissement et participation aux activités et loisirs, ainsi que le développement de leur autonomie, la défense de leurs intérêts, l'amélioration de leur image dans la communauté et envers eux-mêmes.

La mission principale de AGIS est de mettre en contact, pour du partage de loisirs, des personnes bénévoles avec des enfants, adolescents et adultes vivant avec un handicap ou une maladie chronique.

L'association bénéficie d'une exonération fiscale sur la base d'une décision de l'administration fiscale cantonale, à partir de la période fiscale 2008 pour une période de 10 ans et à partir de la période fiscale 2017 pour une durée indéterminée concernant les impôts sur le bénéfice et le capital prévus dans la LIPM et pour une période indéterminée pour l'impôt fédéral direct (LIFD).

2 **Organisation de l'association**

L'association se compose des organes suivants :

- l'assemblée générale
- le comité
- l'organe de révision

Le comité

Le comité gère les affaires de l'association conformément à son but et la représente. En 2023, il se composait des personnes suivantes :

Prénom et Nom	Fonction	Signature
Jacques ROUGE	Président	Signature collective à deux
Luc DEPENZA	Membre	Sans signature
Franco IACOVANGELO	Membre	Sans signature
Christophe NEY	Membre	Sans signature
Annick SUBASIC	Trésorière	Signature collective à deux
Marlen MORENO PEREZ	Membre	Sans signature
Christiane STEPHANO	Membre	Sans signature
Geneviève CHABRE	Membre	Sans signature

Les membres du comité ne sont pas rémunérés pour leur participation aux groupes de travail.

Personne salariée responsable de la gestion

Myriam LOMBARDI	Directrice	Signature collective à deux
-----------------	------------	-----------------------------

L'organe de révision

COFIDA SA
Rue Ancienne 88
1227 Carouge
1ère révision : année 2017